

# L'affiliation au 1<sup>er</sup> euro, kesako ?

Les revenus artistiques perçus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 vous permettent une affiliation « au 1<sup>er</sup> euro ». Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement ?



## RAPPEL

Tous revenus perçus au titre de son travail doivent être obligatoirement assujettis à cotisations sociales : c'est le principe de solidarité.

## Mes droits d'auteur ou mes rémunérations artistiques sont donc soumis aux cotisations sociales...

...même si j'exerce en parallèle une autre activité professionnelle, si je suis retraité, étudiant, invalide ou titulaire du RSA.



### CONCRÈTEMENT

Lorsqu'un diffuseur me déclare à l'Urssaf ou lorsque je m'inscris auprès du Centre de formalités des entreprises des artistes-auteurs (CFE) pour obtenir mon numéro de Siret, la Sécurité sociale des artistes auteurs (Agessa et Maison des artistes) prend connaissance de mon activité et contrôle si elle entre bien dans le champ d'application du régime des artistes-auteurs, avant de transmettre mon affiliation à ma Cnam.



*Si j'exerce plusieurs activités, je bénéficie de la protection sociale de mon activité la plus rémunératrice.*



## Mes droits sociaux

Dès lors que la Cnam a connaissance de mon affiliation, je peux bénéficier de la prise en charge de mes soins en tant qu'artiste-auteur.



Après examen de ma situation, la Sécurité sociale des artistes auteurs m'envoie un courrier pour m'en informer



En fonction du montant de mes revenus, je peux aussi valider jusqu'à 4 trimestres de retraite par an (selon les conditions du régime général).



Et, dès lors que mon assiette sociale est au moins égale à 900 Smic\*, je peux percevoir des indemnités maladie, maternité/paternité, invalidité et décès versées par la Cnam de mon lieu de résidence.

\*Pour que mon assiette sociale soit égale à 900 Smic, je dois avoir perçu au cours d'une année civile au moins :

9 135 € (en traitements et salaires),

7 943 € (de bénéfices en BNC) ou

12 035 € (de recettes en micro-BNC).

Ces montants correspondent aux revenus de l'année 2020.

## Le calendrier



L'affiliation prend effet à la date du premier précompte déclaré par le diffuseur ou de l'inscription auprès du CFE des artistes-auteurs.

